

# La Petite Tunisie

Dix-huitième année n° 930

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

Jeudi, 14 Décembre 1905

## ABONNEMENT :

Un an Six moi

Tunisie, Constantine et Tripolitaine 10 fr. — 6 fr.  
France et Algérie 12 » — 7 »  
Etranger 15 » — 8 »

DLX CENTIMES

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

REDACTION & ADMINISTRATION  
TUNIS. — Rue d'Italie et Rue Hannon 2, — TUNIS

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

## INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> la ligne — Chronique locale, 3 fr. 50 la ligne — Fait divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr. 80. la ligne — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## LA CANDIDATURE DE M. PICHON

On sait que notre Directeur s'est rendu spontanément à Lons-le-Saulnier, pour assister aux élections sénatoriales.

De passage à Paris, il vient d'avoir avec notre ancien collaborateur Jacques Bahar, une conversation, dont l'imprévu vaut peut-être la narration.

— Savez-vous, lui dit M. Lacroix, que les adversaires de M. Pichon veulent jeter dans la polémique électorale la collection des articles de la *Petite Tunisie* ?

— Oui ! On me l'a dit.

— Or, je compte m'y opposer énergiquement.

— Quelle galanterie ! Au fait, il est évident que ces braves gens ne peuvent prendre ces polémiques qu'au pied de la lettre et bafouiller à perte de vue. Dans le Jura, elles ne pourraient que produire un *Dôle* d'effet.

— Seulement, ils vont aussi exploiter vos articles et notamment certaines brochures et tout ce que vous avez écrit à Paris.

— C'était indiqué, mais ça m'est fort égal.

— Vous n'en avez pas envoyé ?

— Ni eu l'idée. On m'a même sondé, il y a environ deux mois, et j'ai décliné l'offre.

— Tiens ! Et pour qui ?

— J'ai refusé trop vite et on n'a plus voulu me le dire.

— Mais alors si l'on me jette vos écrits dans les jambes, je pourrai protester par procuration ?

— Assurément, puisqu'il leur est impossible de ne pas les mésinterpréter.

— Parions que vous ne me donnerez pas votre opinion par écrit.

— Chiche ! Garçon ! de quoi écrire !

Et, incontinent, Bahar rédigea et tendit à notre directeur la lettre que voici :

Paris, le 2 Décembre 1905

Mon cher Lacroix,

Vous pouvez parfaitement protester en mon nom contre tout usage électoral qui serait fait de mes articles de la *Petite Tunisie*.

Il n'est tenu qu'à moi de tapisser le Jura de brochures et d'y aller faire le coup de feu.

Mais, je n'oublie guère que si nous avons lutté au prix de notre réputation, de notre bien-être et de la tranquillité des nôtres, ce ne fut point pour démolir une personnalité mais pour ériger des principes.

Nos polémiques contre le Résident Général sont donc inséparables des conditions complexes, de milieu et d'époque et de la tactique particulière qu'elles nous imposaient.

Et l'on ne pourrait les exporter tout crûment vers d'autres climats, convertir en projectiles les scories de notre fournaise éteinte sans une arrière-pensée de mensonge et de fraude.

Je puis m'offrir le luxe de n'y point me tromper.

Il y a comme cela pas mal de gourmandises tunisiennes qui ne supportent point la traversée de la Méditerranée et dont le sage, hélas ! doit savoir se priver ici....

En toute cordialité.

Jacques BAHAR

## Nos Echos

### Notre Directeur

Par suite d'une inconcevable méprise, le Tribunal de Commerce de la Seine, à la requête d'un unique demandeur, prononça le 25 novembre 1905, la faillite de M. Emile Lacroix.

Ce malentendu inouï — un jugement rendu sans que la partie intéressée fût touchée, et sans motif plausible — vient d'être arrangé par notre Directeur, qui a envoyé mardi dernier la dépêche suivante de Paris au *Courrier Tunisien*, et à la *Dépêche Tunisienne*, que nous remercions de leur hospitalité :

« Paris. — Vous prie vouloir bien publier que ma soit-disant faillite résulte d'une série de méprises dont je suis victime inépuisable avec le demandeur unique qui s'est joint à moi pour faire annuler d'urgence, merci confraternel.

« LACROIX ».

### Les mystères de Sinut

Aussitôt qu'aura pris fin notre feuilleton actuel, nous commencerons la publication d'un roman local où l'intérêt se le disputera à la plus mordante satire.

Sous ce titre : *Les Mystères de Sinut* notre collaborateur Armand Sourire, met en scène la série des fantoches mondains et politiques qui font à Tunis plus souvent la tempête que le beau temps.

Une action très vivante corsera l'intérêt de cette œuvre d'imagination, inspirée par les turpitudes locales.

### A PHIVERNALE

M. de Farconnet vient d'être élu administrateur délégué de la Société des Stations Hivernales, en remplacement de M. Attia. M. Lecore-Carpentier a été nommé administrateur.

Toutes nos félicitations.

### Brochure sensationnelle

Notre excellent confrère, M. Raymond Colrat, actuellement à Paris, va faire paraître avant peu une brochure sur la Tunisie, appelée à une profonde sensation dans le monde politique.

Cette brochure, qui troublera le landerneau tunisien, sera préfacée par le citoyen Rouanet, député, qui a à son actif, en tout dernier lieu, la campagne sur les scandales coloniaux.

### Monts-de-piété

M. Homberger vient d'être nommé président du Conseil d'Administration de la nouvelle Société de Prêts Mobiliers et des Monts-de-Piété Tunisiens.

Nos plus vives félicitations.

### M. Pichon

Notre Résident Général vient d'être autorisé à se présenter aux élections sénatoriales du Jura.

### Interpellation

Au cours de la discussion du budget, le ministre des affaires étrangères sera vertement interpellé sur les errements tunisiens, et sur les abus qui se commettent journellement dans notre belle Régence.

Il sera également parlé à la chambre de l'Affaire de Kalâa-Djerda.

Il va sans dire que la *Petite Tunisie* et sa rédaction ne sont pour rien dans ces interpellations dont nous avons été informés par des personnes bien renseignées.

### Nouvelle à la main

— Quelle différence y a-t-il entre les doigts experts de mon barbier et le Djemâa-az-zitouna ?

— .. !! ? ? ?

— Eh, bien ! voilà ! La main de mon coiffeur est une mine à raies et cette mosquée a un minaret.

Très prochainement

Les mystères de Sinut.

## L'ETTOUFFOIR ADMINISTRATIF

La trêve des confiseurs et celle de la justice  
Que ne sévit-on pas ? Ce que dit  
M. Bérenger. Errements administratifs

C'est égal, les administrations sont consciencieusement voules, lorsqu'elles s'y mettent.

Cette veulerie crasse autant qu'endémique s'explique chez nos budgèti-voraces par un désir de *far-niente* inné chez les ronds-de-cuir, et par la constante application de ce principe pondéré, qui est aussi celui des peuples heureux :

« A tout prix pas d'histoires ! »

Aussi bien, si la presse, porte-parole de l'opinion, n'était pas là pour secouer les torpeurs inconscientes, dans quelle cour du roi Pétaud ne vivrions-nous pas, mon Dieu !

Dans quelle boue ne patageons-nous pas ?

Et, puisqu'il est de notre rôle de réveiller les énergies endormies, demandons aujourd'hui, avec plus d'insistance que jamais, qu'on donne une suite judiciaire au scandale des Abattoirs.

Ce n'est pas une lacune de deux semaines dans notre campagne qui nous empêchera de revenir plus àprement que jamais à la charge.

Des abus de fonction ont été commis, de l'aveu même des délinquants, qui se contentent de se rejeter mutuellement la faute l'un sur l'autre.

On doit réprimer ces errements et si l'administration continue à faire la pire sourde, nous faisons appel à l'intégrité du Chef du Parquet, à qui il appartient d'engager une action publique qui donne satisfaction à l'opinion.

Quant à présent, donnons, en la scrupuleusement respectant, la version de M. Bérenger, le second inculpé.

M. Bérenger dont le chef grisonnant et la mise effacée donnent une idée des embarras financiers, consécutive de charges nombreuses, commence par de jérémiennes lamentations sur les rigueurs du temps et la rudesse du sort inclément.

Sa dolente vieillesse appréhende les jours futurs, et le retour des justes lois.

Il se dit victime des plus ténébreuses machinations. Il accuse ses chefs, il accuse M. Sbrana, il accuse les menées d'une arrière-petite fille d'Eve la Tentatrice.

Il décerne à son co-accusé un certificat de prodigalités explicatives d'imprudences coupables et se drape dans les plis de son lin d'innocence pour mieux charger son chef en disponibilité, qui ordonnait, paraît-il, à sa droite de scribe, de falsifier les écritures, et de faire faire un tour de valse à l'anse des couffins.

Puis, M. Bérenger m'exhibe triomphalement une lettre jadis parfumée, et sur laquelle le temps et le fond des poches ont passé un vernis translucide.

C'est une lettre de femme, formellement accusatrice et que M. Bérenger devrait bien conserver jusqu'au jour des définitifs jugements.

Enfin, en une péroraison qui eût fait larmoyer un caïman, M. Bérenger m'adjure de faire aboutir cette campagne à l'ouverture d'une instruction judiciaire, qui débarrasse sa réputation des suspensions dont on l'a revêtu.

Et grande fut ma joie de voir ces deux fonctionnaires, pris en délicatesse, faire chorus pour appeler Thémis à leur renfort.

Ce fut sur le souhait de voir enfin cette déesse daigner leur répondre, que je laissai M. Bérenger aller vaquer à son gagne-pain, devenu plus difficileux.

J. C. G.

A huitaine, l'exposé du truc qu'on a dit avoir été employé par M. M. Sbrana et Bérenger.

## MEDAILLON

Ca ne vaut pas  
la Tour Eiffel !

Tunis cité d'hivernage !

La réclame aux cent bonches avait porté notre vieille réputation, si solidement assise — oh ! qu'assise — months ! — jusqu'à l'ouïe du jeune couple parisien nouveau marié qui se proposa d'y diriger l'herbe de sa lune de miel...

— Allons voir les mosquées, vous-tu, chéri ? On nous a dit tant de bien des minarets, et des mazzinas, dont l'appel à la prière une mine à ré... démol !

# ABSINTHE SUPERIEURE PREMIER FILS

Hors Concours, Aug. Bucros, Agent - Tunis

— Horrible, chérie, horrible !... Oh, pas ton mot... les mosquées ! Allons en voir, quand même !

— C'est beau, pas, mon petit loup ? Mais c'est pas haut, ça ne vaut pas la Tour Eiffel !

— En effet, c'est un peu anémique, ces minarets...

— Oui, justement, ça manque de fer, ça ne vaut pas la Tour Eiffel !

... Et le dédain de la petite épousee allait en s'accroissant avec la progression décroissante des monuments, et le dédain revenait comme un leitmotiv wagnérien : « ça ne valait pas la Tour Eiffel ! »

De même, les aspergos du Restaurant du Japon (sans réclame !), pourtant splendides, furent stigmatisés du même jugement.

Et le soir, dans la chambre du Tunisia Palace, en attendant à nouveau dans la nuit noire la phrase fatidique :

— Non, mon pauvre ami, vois-tu, ça ne vaut pas la Tour Eiffel !

Pauvre mosquées tunisiennes, et pauvre petite femme habituée aux géants d'acier, vouée aux nains monumentaux et aux nains maritimes.

Jacques Cœur

Très prochainement  
Les mystères de Sinut.

## Dans l'Enseignement.

On a lu la semaine dernière nos pronostics sur les changements à survenir dans l'administration pédagogique tunisienne.

Nous avons soulevé un lièvre que nos confrères se sont empressés de courir avec un plaisir qui témoigne de leurs affinités cynégétiques.

Voici ce qu'a écrit la *Tunisie Française* au lendemain de notre apparition :

**Dans l'Enseignement.** — La *Petite Tunisie* annonce que M. Machuel allant prendre prochainement sa retraite, serait remplacé par M. Delmas, directeur du Collège Sadiki. M. Benjamin Buisson, directeur du Collège Alaoui, passerait au Lycée Carnot, en remplacement de M. Duval, qui rentrerait dans les cadres métropolitains; M. G. Loth, remplacerait M. Buisson à Alaoui.

Nos tuyaux personnels différerai-ent un peu des précédents :

M. Machuel ne prendrait pas sa retraite, mais on créerait un emploi nouveau en Tunisie — le besola s'en faisant, paraît-il, sentir — ce serait celui de sous-directeur de l'Enseignement.

Deux candidats étaient primitivement en présence, M. Benjamin Buisson et M. G. Loth, tous les deux fortement appuyés par des Loges qui auraient ainsi la main mise sur l'Enseignement par un coadjuteur, avec succession éventuelle, placé aux côtés de cet excellent M. Machuel et chargé de surveiller ses faits et gestes.

Ce serait M. Buisson qui l'aurait emporté; mais sa succession reviendrait à M. G. Loth qui fait actuellement des démarches afin que son passage à la tête d'un établissement d'enseignement primaire ne porte aucun préjudice à sa carrière de professeur dans l'Enseignement secondaire.

Pour les mêmes raisons, il y avait d'autres personnalités plus qualifiées que M. G. Loth à mettre à la tête du Collège Alaoui, mais maintenant que le *morbus politicus* a envahi l'Enseignement, on ne s'occupe plus ni des convenances, ni des aptitudes spéciales et on colle un littérateur là où il faut un calculateur.

Pauvres élèves, pauvres parents ! La feuille des cogoules impénitentes a voulu faire de l'humour en même temps que de l'information. La chose est osée : aussi en est-il résulté un chaos de fausses nouvelles anti-maçonniquement présentées, que la *Dépêche*, d'ordinaire documentée à chaud, à sable et à mollons — il y a de bons maçons là-dedans — rectifiait deux jours après ainsi qu'il suit :

**Dans l'Enseignement.** Des journaux plus pressés que bien informés, ont publié des renseignements erronés sur certains mouvements qui se produiraient prochainement dans le haut personnel de l'Enseignement en Tunisie. Voici, en réalité, ce qui se produira :

M. Machuel, directeur général, ne prendra nullement sa retraite, et continuera à se consacrer à la tâche qu'il poursuit depuis de longues années.

M. Buisson devient, non pas sous-directeur de l'Enseignement, mais directeur de l'Enseignement primaire.

M. Loth sera nommé, à sa place, directeur du collège Alaoui.

Enfin, M. Colin deviendra inspecteur des écoles professionnelles et de l'Enseignement primaire pour la région nord-ouest de la Tunisie.

Voilà nos lecteurs impartialement informés sur ce qui se dit et sur ce qui se prépare dans les milieux éducationnels.

Ceux d'amalgamer ces probabilités si diverses d'allures, et de se faire une gouverne sagement, quel dommage que le pari mutuel ne fonctionne pas pour les crakes--fonctionnaires, comme pour les courses de pouliches !

J. C. G.

## Sensationnel!

Très prochainement  
La Petite Tunisie commencera la publication  
d'un Grand Roman.

Sensationnel et Inédit :

## LES MYSTÈRES DE SINUT

Roman Cadenas... sans clé

ON Lira

Les Mystères de Sinut

ON en parlera!

Première tunisienne

## SCELBIA

Depuis la « Petite Chinoise » et la Revue déshabillée de Cadenas, pas une nouvelle pièce d'auteur locale n'a vu le feu des rampes tunisaises.

Sur les confins, avant-hier, on nous confiait qu'un de nos concitoyens, M. Pietro Incardona, avait confectionné un drame local, intitulé *Scelbia*, et que la compagnie italienne Cataneo de Liguoro Imbaglione l'interpréterait le soir même sur la scène du Politéama.

Nous fûmes à cette première, et voici le miroir fidèle de nos impressions scéniques :

Au premier acte, chez un arabe de grand tente, Ben Mohamed; ce dernier exprime à Fathma, sœur de Scelbia, sa ferme intention d'introduire celle-ci parmi les almées de son harem.

Grosse émotion chez les deux sœurs, dont l'esprit est précocement ouvert aux beautés de la civilisation française, grâce à la sollicitude de la veuve d'un colon des environs, la comtesse de Saint-Jean.

Les deux femmes se décident à fuir.

Au second acte, les fugitives sont à la frontière, morte de fatigue, et pour comble d'avaries, bientôt rejointes par Ben Mohamed et son fidèle siccaire, Ali. Ils auraient fait un réuvas parti aux pauvres femmes, sans l'intervention inespérée du jeune Vicomte de Saint-Jean et de son ami Richard.

Nous voici au troisième acte chez les Saint-Jean. Les deux protégées, de la famille, Fathma et Scelbia sont vêtues à l'euro-péenne, et devant l'aveu de leur amour pour leurs deux sauveteurs, ils sont fiancés, non sans qu'Ali le sût et rapportât la chose à son maître et aux hôtes de ce dernier.

Quatrième acte : Réunion des conjurés, et serment par Ben Mohamed et les siens, de venger le rapt volontaire des deux sœurs.

Introduction au dernier acte, grâce à un subterfuge, de Ben Mohamed et de ses amis, à un bal masqué chez les Saint-Jean. Au moment où ils vont se saisir des transfuges les voilà de nouveau mis dans l'impossibilité de nuire. Puis, devant le généreux pardon dont on punit leurs méfaits, ils se convertissent à de meilleurs sentiments, et jurent de se corriger.

Pièce truculente, mélodramatique, très applaudie par un gros appoint de spectateurs, presque tous italiens.

De jolis costumes, très couleur locale, surtout celui qui porte le serviteur Ali, dont le visage bronzé donne une parfaite illusion.

De Liguoro est pathétique en Ben Mohamed sombre et vindicatif. M. Furian est un Ali nature, un peu caricatural. Mme A. Catanéo est une Scelbia trop chromo qui eût gagné à se vêtir de moins de clinquant.

Les autres rôles sont convenablement tenus.

également répertoire alphabétique du Droit français; Voir communication de pièces, n° 119).

Le procès-verbal d'enquête du juge rapporteur du tribunal mixte qui est la seule pièce dont les demandeurs aient vu la copie, est en contradiction absolue avec les faits allégués par les défendeurs.

Sur le troisième point :

Toutes les parties sont d'accord sur ce point que les demandeurs ne représentent pas la fondation pieuse. Aussi bien ne plaident-ils pas pour eux, mais il est inadmissible de dire que les arabes *ut singuli* ne peuvent défendre leurs intérêts personnels contre le mokaddem sans l'autorisation de ce dernier. Une pareille théorie ne soutient pas l'examen. Elle aboutirait à étouffer la voix du mineur qui aurait à se plaindre des agissements de son tuteur, à empêcher une commune de plaider lorsque ses intérêts auraient été lésés par un acte du préfet son tuteur administratif.

Dans quelle loi, dans quel décret, M. Bellot puise-t-il pareille interdiction. A défaut de textes, M. Bellot peut se reporter à un jugement du Tribunal civil de Tunis qui a acquis autorité de chose jugée et qui, rendu dans

Nous souhaitons la dixième — c'est le grand maximum pour Tunis — à M. Incardona, que nous félicitons, en regrettant qu'un public française et indigène plus nombreux n'ait pas tenu à assister à la première de *Scelbia*.

Très prochainement  
Les mystères de Sinut

## CHRONIQUES

SOUSSE.

**Noire Police.** — Depuis un mois environ, les malfaiteurs rivalisent d'audace dans la perpétration de leurs actes.

Nous ne citerons qu'un exemple, celui du vol des deux chevaux d'armes, commis au préjudice de M<sup>r</sup> Christian, Capitaine d'Etat major, vol commis avec une audace inouïe par suite du danger que couraient les malfaiteurs.

A ce propos, il est regrettable de constater l'insuffisance d'agents de police à Soussé ce qui entraîne fatalement l'abandon des principaux quartiers de la ville à la surveillance policière.

Il est vrai que, tandis que des vols se commettent dans ces quartiers, certains présentent qu'une partie de la police est chargée d'affaires d'ordre absolument intime; mais il ne nous est pas permis quant à présent d'ajouter foi à cette dernière assertion, supposant que le chef de la police de Soussé ne se prêterait pas à une pareille besogne.

Aussi reviendrons-nous sur ce dernier point après enquête faite et en temps opportun.

**Régénérateur universel,** remède contre l'anémie des pays chauds, régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 8 francs, 4, Avenue de France, Pharmacie Estragnat.

**Mondainité.** — Nous sommes revenus de la fête donnée à l'occasion des Cantines Scolaires enchantées du franc succès obtenu.

La foule mondaine, dont il nous serait difficile de donner tous les noms, les plus connus de Tunis, s'y étaient donné rendez-vous prouvant par là l'importance qu'elle attache aux progrès de cette institution.

La partie de concert s'est déroulée de façon à satisfaire les plus difficiles, avec l'aide de MM Frémaux, Laffage et Le fèvre. Le Chœur prêtait également son concours.

Les monologues de M. Fouquet de l'Essor, le premier acte du *Misanthrope* par MM. Fichet, Verneuil et J. Moulin ont surpris et charmé l'auditoire par l'exécution impeccable de ces œuvres.

Nos plus sincères félicitations aux dévoués organisateurs, et à l'année prochaine, avec un succès de plus en plus affirmé.

une espèce analogue le 1<sup>er</sup> mars 1899, donne la mesure du sérieux d'une pareille argumentation. La même solution résulte implicitement des arrêts de la Cour d'Alger et de l'arrêt de la Cour de Cassation déjà cités.

Sur le quatrième point :

Il n'est pas de signatures, quelle que soit la haute personnalité de ceux qui les apposent, qui soient susceptibles de donner la validité à un acte nul. La signature de son Altesse le Bey ne pouvait donner vie à un acte qui violait ses propres décrets. Il a été jugé notamment par le tribunal civil de Tunis à la date du 22 novembre 1895 que le Bey n'a pas le droit de faire donation de la propriété d'une fondation pieuse à un favori, qui ne puisse dans cet acte aucun droit à l'encontre du propriétaire dépouillé sans motif (Tribunal de Tunis 25 novembre 1895. *Journ. des Tribunaux de Tunisie* 1896, 49, repertoire V<sup>o</sup> Tunisie n° 204). M. Bellot ne répond rien aux arguments précis tirés de l'observation de textes analysés. Il se contente d'alléguer des choses inexacts et qui se contredisent.

(A suivre)

## FEUILLETON DE LA PETITE TUNISIE

5

TRIBUNAL CIVIL DE TUNIS

AFFAIRE

Touhami ben Saïd ben Taïeb

et autres

contre BELLOT et autres

MÉMOIRE

pour TOUHAMI et autres

par M<sup>r</sup> Ch. GARRIGUES

avocat au barreau de La Rochelle

Conclusions des Demandeurs  
(Suite)

2<sup>o</sup> Touhami ben Saïd, Abbas ben Ahmed, Mohamed Taïeb ben Hadj Ahmed, Naceur ben Saïd ont participé ou acquiescé aux actes attaqués, ainsi que cela résulte de documents versés aux débats : autorisation donnée au makaddem,

quittances comportant exécution procurations,

enquête du juge rapporteur,

3<sup>o</sup> Le mokaddem a seul qualité pour plaider, les demandeurs n'ont pas qualité pour parler au nom de la fondation pieuse;

4<sup>o</sup> Les actes incriminés sont valables portant les signatures de tous les

représentants de la fondation, de tous les dévolutaires, du mokaddem, du cadî, du directeur de l'Administration des Habous et de son Altesse le Bey; 5<sup>o</sup> Le décret de 1898 permet aux dévolutaires de Kalaâ-Djerda de disposer de leurs phosphates;

6<sup>o</sup> Lacroix est un homme d'âge et de corde, un maître charpentier, que le jugement à intervenir doit flétrir;

7<sup>o</sup> Demande reconventionnelle en 50 000 fr. de dommages-intérêts contre les arabes et par tête.

Discussion. — Sur le premier point: Nul en France ne plaide en procureur et M. Bellot agissant au son propre nom comme mandataire est irrecevable en ce moyen, les mandats devant toujours être en copie dans les actes de procédure, aux termes d'une doctrine et d'une jurisprudence constante. Art. 1119 du code civil, rapporté de Fezler Hernandez, violation en justice n° 146 et suivantes.

Ce principe publié, M. Bellot commet une autre erreur lorsqu'il constitue pour ses prétendus mandants tel ou tel avocat de son choix, n'ayant tort et à travers et sans convenance, l'honorable avocat défendeur qui primitivement et régulièrement constitué en droit reste chargé des intérêts de

ses clients jusqu'à ce que ces derniers lui aient régulièrement retiré leur confiance.

Cour de cassation 22 décembre 1896. *Journ. des tribunaux de Tunisie* 1891, 123).

(Tribunal de Tunis 11 mars 1895. *Journ. des tribunaux de Tunisie* 1895, 224).

Sur le deuxième point :

MM. Bellot et autres parlent de documents versés aux débats. L'assignation est du 19 août 1904. A ce jour et malgré de nombreux incidents de procédure, aucune pièce n'a été communiquée.

Le fait que les défendeurs exigent d'une autorisation donnée par les demandeurs au mokaddem est une indication qu'ils considèrent cette autorisation comme nécessaire, mais cette autorisation n'a pas été communiquée plus que les quittances ou procurations visées au conclusions desdits défendeurs, et dans ces conditions, il y a lieu de faire application de l'article 70 du décret du 30 mars 1808 et de dire que la production irrégulière de ces documents ne pouvant être admise, il y a lieu de les rejeter du débat.

(Chambéry, 12 décembre 1889; *Journ. de cette cour* 1890, page 157. Voir

# BRIQUETERIE MARCHANT

HAMMAM-LIF (Tunisie) Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

Briques pleines de 0,05, Briques pleines de 0,07

Tuiles Arabes

Briques à 6 trous et à 3 trous  
DALLES POURGEEA

Une fête de l'Arbre de Noël aura lieu le 21, troisième jeudi de ce mois à trois heures de l'après midi, à la crèche de Bab Menara, n° 37.

Les dons destinés à l'Arbre de cette crèche peuvent être adressés : à Mme la baronne d'Anthouard, à la Résidence générale, à Mme la générale Roux, à Dar Hussein, ou à la crèche même.

Les envois déjà reçus font prévoir que cette fête sera réussie à la grande satisfaction des pauvres petits enfants recueillis à cette crèche.

## Variété

### Carboun! Carbon!

Par les rues tortueuses et les passages enchevêtrés du quartier indigène, dans le mystérieux silence des ruelles arabes aux maisons closes, aux longs murs éclatants de blancheur, aux fenêtres tourmentées, aux maillicolis compliqués, aux jalousies suggestives, aux portes massives enjolivées de têtes de clous, et surmontées de la main qui conjure le mauvais sort, dévalent en avalanche les caravanes de charbonniers qui affluent à Tunis.

Si l'on excepte la Krœurnerie, il y a peu de bois de chauffage en Tunisie; et aux environs de la capitale il est encore plus rare qu'ailleurs. Ce dépouillement d'une terre recouverte jadis de forêts superbes est l'œuvre des peuples pasteurs qui arrachent et brûlent tout ce que leurs bestiaux n'ont pas dévoré.

Il reste cependant la broussaille des pays de montagne que les indigènes convertissent en charbon qu'ils apportent ensuite à des dromadaires. Chacun de ces animaux porte deux sacs très lourds, fermés et recouverts à leur partie supérieure par des branchages de laurier-rose. C'est vraiment un singulier spectacle, ces énormes bêtes portant de chaque côté de la bosse un buisson de feuillage et de fleurs, tandis que le chamelier trotte à côté d'elles, à califourchon sur un âne minuscule, et les babouches suspendues à ses orteils par un miracle d'équilibre, traitant presque à terre.

Faute de bois le commerce du charbon est de première importance. Il y a, dans Tunis, deux cent soixante-quinze marchands de charbon, soumis à un amine.

Il y a fort longtemps, ce commerce était libre; mais, vers le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, la tribu des Mozabites — une des plus industrieuses d'Algérie — en avait acheté le monopole, ce qui n'empêcha pas le premier ministre Kheir-Eddine de le leur supprimer. Mais telle est la force de l'habitude en ce pays que les Mozabites conservèrent en fait ce monopole qui leur avait été enlevé par décret.

Ne semble-t-il pas d'ailleurs que les habitants de certains pays ou de certaines provinces soient prédestinés à remplir tel ou tel métier, exercer telle profession, et les « bougnats » parisiens, par exemple, ne sont ils pas tous des enfants de l'Auvergne.

« Bara Balek! Bara Balek! » (Ecartez-vous) Tel est l'avertissement qu'on vous jette à tout instant, et le promeneur doit se coller aux murailles pour laisser passer les caravanes qui apportent le charbon de l'intérieur du pays et qui toutes se rendent au marché spécial.

Ce marché se tient dans un « fondouk » vaste coar carrée, toute entourée de murs, d'une surface d'un hectare environ. C'est là que s'arrêtent, se couchent, broutent, meuglent et braient les ânes, les mulets et les dromadaires des caravanes charbonnières.

C'est là qu'ont lieu la plupart des transactions et que s'acquittent les droits.

C'est là aussi que viennent s'approvisionner les petits marchands au détail, qui vont ensuite colporter le charbon à travers les rues de la ville, jusque dans les quartiers les plus excentriques; tout en poussant devant eux une lourde brouette, ces vendeurs annoncent leur présence par le cri sonore et retenti « Carboune! Carboune! »

Parmi les innombrables industriels de toutes sortes qui pullulent à Tunis ceux-ci sont les plus pittoresques.

## Spectacles et Concerts

### CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend; un Théâtre, qui est un véritable bijou où, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont données les mardi, jeudi, samedi et dimanche; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concert vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi; un cercle pour les Etrangers installé en des locaux splendides; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Paris un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre; un bar américain etc.

Après le Spectacle

AMERICAN BAR DU CASINO

ouvert toute la nuit

SOUPERS FROIDS — THE — CHOCOLAT

A vendre:

Une Pompe à vin

Très bon état

S'adresser à l'Express-Imprimerie

Plus de mille approbations d'éminents professeurs et praticiens en médecine

## Hunyadi Janos

REPUTATION UNIVERSELLE

Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins. — Action sûre, prompte et efficace.

AVIS IMPORTANT

Exiger l'étiquette portant le nom

« Andréas Saxlehner »

## PIANOS HARMONIUMS

ET Instruments de Musique

César TRIONFO

1, rue d'Italie — TUNIS

Vente, Location et Echange

Vente à 3 ans de crédit — Location à partir de 10 fr. par mois

## VIN, CHAMPAGNE, LIQUEUR

Du Domaine de POTINVILLE

F. Bernet

23, Rue d'Italie

Liqueurs de marques. — Eaux Minérales. — Livraison à domicile.

## INSTITUT DENTAIRE

Pierre Lescot, Dentiste

place de la Résidence, Entrée : 1, rue de Rome

## Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI

propriétaires

5, rue de la Kasba près la Place de la Bourse

1er étage

TUNIS

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

Vraie Cuisine Italienne

## SPECIALITE DE RAVIOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Rouff de Naples

Vins du Piémont - Vin du Chianti

Salons Réservés

## A LA RENOMMÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

## FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre

« fine 1.00

« ordinaire 0.75

de la Maison A. Daninos de Sousse

Colis postaux

Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guilli

de Palerme

Absinthe Oxygénée Supérieure PICHON

Spécialité de lait desséché

Le gérant Joseph Cohen

## HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes et cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf, son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires des corps baignés, lavage des nourrissons, soins de sa bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs chez les pharmacies.

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

## J. & A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia

TUNIS

## PIANOS BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs

à 45 francs par mois

Machine à écrire "DATYLE"

300 fr. avec facilités de paiements

Machines parlantes et disques

## Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché

S'adresser à M. Mossé, Avocat.

**DENTIFRICES**  
(Bixir, Poudre et Pâte)  
DES  
**BÉNÉDICTINS**  
DE  
**SOULAC**  
A. SEGUN, Bordeaux  
MEMBRE DU JURY  
HORS CONCOURS  
Expos. Univer. Paris 1900.

M. AVICE, 52, boulevard Bab-Benat, Tunis.

## A LA VEILLE CAVE TUNISIENNE

TUNIS — Avenue de la Marine 41

Ancienne Maison Viguier

H. BONNET neveu, Successeur

Spécialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle

VINS FINS

GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE

Algérie, Espagne et Tunisie

Expéditions dans l'Intérieur — célérité dans les Commandes — On porte à domicile

Vente directe de la Propriété

# TUNISIA-PALACE

HOTEL DE 1<sup>ER</sup> ORDRE

HOTEL DE 1<sup>ER</sup> ORDRE

150 CHAMBRES & SALONS

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN -- JARDIN D'HIVER

Seul hôtel à Tunis avec ascenseur. Tout confort moderne

Société Générale Pour la Fabrication de la Dynamite (Procédés et Brevets Nobel) DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS Détonateurs, Mèches de sûreté. Prix très modérés

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine Succursales : BIZERTE et SFAX Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants

TORRILHON ET C<sup>ie</sup>

Seul Dépositaire des Manufactures de Caoutchouc à Clermont-Ferrand

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société anonyme

CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement versés Succursale de Tunis, Rue de Bône

Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation

Siège Social; MARSEILLE. — Agence de Tunis Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette

Prix des passages pour Marseille : 1<sup>re</sup> classe, 45 fr., 3<sup>e</sup> classe, 25 fr. (a.n.) 4<sup>e</sup> classe 11 fr. (s.n.)

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis LIQUEURS DE PREMIER CHOIX. VINS EN GROS

Grand Restaurant du Chianti

A. SALVARELLI M. FEDERICI successeur TUNIS — Avenue de France — TUNIS

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE

Société anonyme Capital : 30 millions Succursale de Tunis : 8, Rue Es-Sadikia Agences à Soussse et Bizerte

G<sup>DE</sup> EPICERIE MODERNE

Bron, Colliard & C<sup>ie</sup> (Ex-employés des Etablissements Gényay) TUNIS -- 24, Rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Chaux Hydrauliques et ciments de Tunisie

Paul POTIN, à Potinville THERMES Frères, à Hammam-Lif. Bureaux : 22, rue Es-Sadikia ; Entrepôts : rue de Turquie (au port).

Eaux minérales naturelles froides D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR Très peu gazeuse Gazeuse DÉPÔTS A TUNIS

Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et M<sup>rs</sup> d'eaux minérales Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache. Paquebots-Postes Français (Agence de Tunisie) Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, St. Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Bunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour. Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux des Agences-Tunis, 8 rue d'Alger.

SOCIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

J. BERTRAND & C<sup>ie</sup> Ancienne Maison AYMARD et THOMAS TUNIS Avenue de Carthage TUNIS Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL : 8.000.000 de francs Siège social à Tunis. Succursales à Soussse, Sfax et Bizerte

MAISON DESPÉROUX

FONDEE EN 1888 El-Afrane, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Carroube FOURS A FEU CONTINU Chaux hydraulique, Chaux et pierre

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS FARIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES Entreprise générale de fêtes publiques et privées

G<sup>DE</sup> BOULANGERIE & PATISSERIE

TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 3. — TUNIS ANGLAISE ET VIENNOISE MM. WAGNER, ET C<sup>ie</sup>

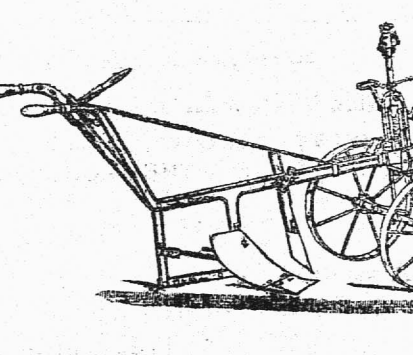


LE MONDE

Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie (Sous le contrôle de l'État) Siège Social ; 16, Rue Le Peletier, Paris

Machines agricoles PELLET, AZERM & PARRENIN

Tunis — Place de la Gare Française — Tunis MASSEY HARRIS Moulins BENTELL



IMPRESSIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEURS

EXPRESS-IMPRIMERIE

WALCH FRÈRES

9, Rue Es-Sadkia, 9, Tunis

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Cartes de visite à la minute. - Cartes d'adresse. - Factures - Têtes de lettres. - Carnets à souche - Memorandums Lettres de faire part de Mariage de Naissance et de Décès